



a pandémie de Covid-19 et la période de confinement n'ont pas laissé le patronat inactif qui a profité de cette période pour s'attaquer à nos droits, aidé largement en cela par le gouvernement. Pas moins de trente-trois ordonnances, décrets ou arrêtés ministériels ont modifié le Code du travail. Dans la métallurgie, l'UIMM avec les autres organisations syndicales signataires ont validé un accord pour s'accaparer 6 jours de congés payés.

Dans ce contexte, il devient urgent que les salariés de la métallurgie (comme des autres branches...) reprennent le chemin de l'action partout où cela est nécessaire. Depuis quatre ans maintenant, l'UIMM a engagé, avec les organisations syndicales, une négociation nationale qui traite de tous les droits des salariés de la métallurgie qu'ils soient ouvrier, technicien ou ingénieur/cadre.

Le patronat de la branche pense que le moment est venu pour imposer aux salariés de la métallurgie un recul social d'un demi-siècle.

Ainsi l'UIMM:

- A déjà mis en place, avec l'aval des autres syndicats, les contrats de chantiers, entrainant la précarité sans limite pour de nombreux salariés;
- Veut augmenter le quota d'heures supplémentaires de 220 heures actuellement à 300 heures voire 450 heures par an!:
- Veut casser les 35 heures en flexibilisant le temps de travail et en allongeant la durée du travail;
- Ne veut plus reconnaître les diplômes et les qualifications acquises des salariés, mais classer et rémunérer selon le poste de travail occupé pour encore plus fragiliser les salariés et baisser leur salaire;

- S'attaque aux rémunérations par le biais de la suppression des différentes primes laissées à la main du seul employeur;
- Veut s'attaquer aux congés liés à des évènements familiaux...

Pour une Convention Collective Nationale avec des droits nouveaux

Cette négociation n'est pas encore finie. Des sujets importants restent à traiter telle la rémunération ou la prévovance. Depuis quatre ans. la CGT informe largement les salariés sur les enjeux de cette négociation pour toutes les catégories, ouvriers, techniciens ou ingénieurs/cadres. Le patronat voudrait en finir avant la fin de cette année et s'en tirer à bon compte. Il nous faut donc sans tarder battre le fer avant qu'il ne soit froid et imposer enfin une convention collective nationale de progrès social, où femmes et hommes seront considérés avant les profits d'une minorité!

Pour une industrie au centre des défis économiques, environnementaux et sociaux

Le patronat mais aussi le gouvernement parlent exclusivement de « compétitivité » au détriment des conditions de travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Personne n'est dupe sur les objectifs, il s'agit de faire toujours plus de profits pour les verser en dividendes aux actionnaires. Le Covid-19 ne doit pas servir de porte d'entrée à de multiples plans sociaux financés par des aides publiques comme c'est le cas par exemple chez Renault.

Il est urgent d'inverser la courbe de l'emploi dans la métallurgie. L'industrie, en France, décline fortement depuis le début des années 80 en



perdant 750 000 emplois dont 400 000 emplois depuis 2009.

Pour cela, il est urgent de se poser plusieurs questions et d'y apporter des réponses structurant l'industrie française de demain :

- Quelle industrie au service de quels besoins?
- Industrie et environnement : la proximité comme une réponse ?
- Indépendance et sécurité collective et individuelle est-ce nécessaire?
- Donneurs d'ordres et soustraitants n'y a-t-il pas besoin de changer ce rapport dominant/ dominé?
- Quels droits communs à tous dignes du XXI^e siècle ? etc.

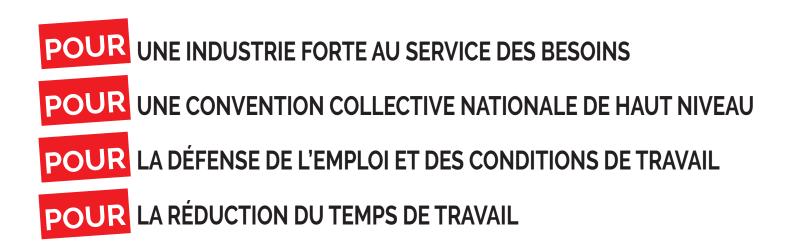
Pour la CGT, cette crise est l'occasion de se poser la question fondamentale de la place du travail et de son organisation dans le processus de production.

N'y a-t-il pas urgence à réduire le temps de travail de ceux qui travaillent permettant ainsi à ceux qui ne travaillent pas d'entrer dans la vie active?

Partager le travail c'est aussi travailler mieux. Pour cela, l'argent existe mais aujourd'hui il est accaparé par cette infime minorité de personnes que sont les actionnaires des grosses sociétés siégeant dans de nombreux conseils d'administration. C'est en ce sens que nous revendiquons une diminution du temps de travail avec la mise en place des 32 heures et 200 jours par an maximum pour les salariés en forfait jour.

Si la CGT conçoit que des aides financières publiques peuvent être attribuées à des entreprises, elle demande que cela se fasse dans la plus grande transparence avec un contrôle de l'utilisation de ces sommes et l'obligation de contreparties en matière de conditions sociales et d'investissements.

Le 3 juin 2020





La FTM-CGT appelle dans chaque département, région ou entreprise, à faire de cette journée d'actions, d'interpellations, d'informations sur les enjeux de la période qui nous concernent

TOUS IMMANQUABLEMENT ,